



LA FERTE ALAIS  
ESSONNE

**DATE DE CONVOCATION**

22 mai 2018

**DATE D'AFFICHAGE**

22 mai 2018

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 24

**OBJET**

**Demande de Permis de  
Construire valant démolition  
pour la pose de  
préfabriqués sur le site du  
terrain de foot du tertre**

Pour : 18  
Contre : 3  
Abstention : 3

Transmise en sous- préfecture  
Le 30 MAI 2018

Publiée le 30 MAI 2018

Notifiée le 30 MAI 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Jacqueline GALEAZZI, Ariel SHEPS, Claire HERLIN-CHAMAILLE, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Alexa PELAGE, Michelle LUCARAIN, Alain DENIMAL, Isabelle QUESNE, Lionnel LAFONTAINE, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL, Katia MERLEN, Stéphane LE PECULIER, André RIETZ.

**Etaient absents excusés :**

Yves MARRE donne pouvoir à Claire HERLIN-CHAMAILLE  
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT  
José AZEVEDO donne pouvoir à Mariannick MORVAN  
Camille CRONIER donne pouvoir à Alexa PELAGE  
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à Katia MERLEN

**Etaient absentes :**

Mélanie MATHIEU  
Kaïte Caroline VILLANUEVA  
Nasser OUDJIT

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT DEMOLITION  
POUR LA POSE DE PREFABRIQUES SUR LE SITE DU TERRAIN DE  
FOOT DU TERTRE**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un permis de construire doit être déposé pour la pose de préfabriqués en remplacement de la maison actuellement située sur le terrain de football près du camping et cadastré A n°110

A cette fin, le Conseil Municipal a été invité à autoriser Madame le Maire à déposer les demandes administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, 18 « POUR »,  
3 « CONTRES » ET 3 « ABSTENTIONS »**

- **CHARGE**, Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires pour bien mener les travaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier de permis de construire nécessaire pour mener à bien ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire  
Mariannick MORVAN

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération V-XIV Demande de permis de construire valant démolition  
pour la poste de préfabriqués sur le site du terrain de foot du Tertre

.....

Date de décision: 28/05/2018

Date de réception de l'accusé 30/05/2018

de réception :

.....

Numéro de l'acte : DELIB14052018

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20180528-DELIB14052018-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....

Nom du fichier : DELIB 14 PC ALGECO.pdf ( 99\_DE-091-219102324-20180528-  
DELIB14052018-DE-1-1\_1.pdf )